

Le Cercle de l'Automobile & L'Entreprise : règlement

Pour être membre du cercle de l'Automobile & L'Entreprise, il suffit de répondre aux conditions suivantes auxquelles il convient de se tenir :

- 1) Etre abonné au magazine L'Automobile & L'Entreprise.
- 2) S'engager à promouvoir le magazine, à en parler ou à l'évoquer à l'occasion de rencontres, colloques, événements, relations professionnelles, etc.
- 3) Proposer la publication d'un ou plusieurs billets, sous la responsabilité de la rédaction. Billet d'un maximum de 1 300 signes et accompagné d'une photo couleur de l'auteur (format jpeg ou .jpg) qui intervient en son nom et en sa qualité professionnelle.
- 4) S'engager à ne pas proposer de billet sur le même sujet à un autre support d'information.
- 5) Laisser toute latitude à la rédaction pour corriger ou mettre en forme, si nécessaire, le billet en accord avec l'auteur, et décider de sa date de parution.
- 6) Autoriser L'Automobile & L'Entreprise à reproduire et représenter le billet et la photographie l'illustrant sur tout support y compris électronique.

L'Automobile & L'Entreprise se réserve le droit d'accepter ou non la candidature d'un membre.

Après avoir pris connaissance de ce règlement, vous pouvez confirmer votre adhésion et proposer votre billet.

Merci de votre aimable collaboration !

La rédaction